

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR MALESCOURS

Séance du 29 mai 2024 à 20h30

Date de la convocation : 23 mai 2024

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15

- En exercice : 15
- Présents :
- Excusés :

L'an deux mille vingt-quatre le 29 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTOR MALESCOURS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Yves BOMPUIS, Maire.

Présents : Yves BOMPUIS, Maire – Elisabeth ROYON, Frédéric TEYSSIER, adjoints

Norbert SABOT – Edwige ODIN – Jacques FAVARON – Philippe SOUQUE – Philippe VALOUR – Carole DEVUN – Emilie PATOUILLARD – Emilie FAURE – Michèle VIAL-GAUVRIT – Béatrice BROCARD – Nicolas MELLADO

Excusés : Daniel BLACHON

1. Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise par Maître Daniel Fournel, Notaire au 41 rue des Acieries – 42000 St-Etienne et portant sur l'immeuble bâti suivant :

- Propriétaire : BERTOIS Auguste
- Situation du bien : 30 Chemin de Chazotte
- Nature du bien : maison + terrain
- Superficie du bien : 27 a 60 ca
- Montant : 215 000,00 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble bâti désigné ci-dessus.

2. Budget lotissement – décision modificative n° 1

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de modification du budget annexe Lotissement. La Commune doit s'acquitter de la taxe d'aménagement concernant l'extension du Lotissement les Pins : cette taxe s'élève à 2 052,00€.

Proposition de décision modificative : transfert de 2 100,00€ sur la ligne 63513 depuis la ligne 65

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

3. Rénovation monument aux morts : demande de subvention à l'ONACVG 43

Le monument aux morts situé sur le mur de l'église nécessite une réhabilitation du fait de l'effacement des noms portés sur la plaque. Monsieur le Maire propose de déposer le monument actuel pour le remplacer par une nouvelle plaque. Ce remplacement représente un coût estimatif de 6 127,90 € TTC. L'Office national des combattants et des victimes de guerre de la Haute-Loire peut participer au coût de l'opération pour un montant de 20% du coût total plafonné à 1 600,00€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le remplacement du monument aux morts
- Sollicite une subvention auprès de l'ONACVG 43

4. Syndicat Départemental d'Énergie 43 – groupement d'achat énergie

Monsieur le Maire précise que la Commune de SAINT-VICTOR MALESCOURS adhère depuis 2017 au groupement d'achat d'énergie avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire. Cette adhésion arrive à échéance au 31 décembre 2025. Ce groupement engage dès à présent une démarche de renouvellement des marchés d'achat d'électricité et de gaz naturel.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion de la Commune au groupement d'achat d'énergie avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire, approuve la convention constitutive du groupement de commandes et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

5. Devis débroussaillage

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant le débroussaillage des voiries communales ainsi que certaines zones spécifiques. Pour rappel, les voiries communales représentent un linéaire de 30 km, les zones spécifiques une surface de 9000 m² environ. Le tarif proposé est de 8 190,00€ HT pour cette prestation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Hervé Moine TP pour un montant de 8 190,00 € HT.

6. Devis bancs publics

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant l'ajout de 3 bancs supplémentaires aux bancs déjà installés dans le cadre de réaménagement du centre-bourg. Ces bancs seraient installés sur la place Blaise Royon. Le tarif proposé est de 1 035,00€ HT le banc linéaire, soit un coût total de 3 105,00 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition des 3 bancs suivant le devis de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 3 105,00€ HT.

7. SICCDE – adhésion communes St Romain Les Atheux, St Régis du Coin et Jonzieux

Monsieur le Maire précise que la Commune de SAINT-VICTOR MALESCOURS adhère au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants qui gère la fourrière locale et qui traite principalement de la capture des chiens errants. Ce syndicat regroupe 43 communes des départements de la Haute-Loire, mais également de la Loire et de l'Ardèche. Les communes de St-

Romain les Atheux, St-Régis du Coin et Jonzieux souhaitent rejoindre le syndicat. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de ces communes au SICCDE.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion des communes de St-Romain les Atheux, St-Régis du Coin et Jonzieux au SICCDE et autorise le Maire à signer la demande d'adhésion.

Vote :

- POUR : 15
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

8. Renouvellement abribus

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour, le point concernant le renouvellement de l'abribus situé au Trève le long de la route départementale n°23. Ces équipements sont proposés par la Région Auvergne Rhône-Alpes et doivent être situés à 3 m en retrait de la route, posés sur une dalle béton. L'abribus est fourni gratuitement par la Région, la commune se charge de réaliser la dalle béton dont 80 % du prix est pris en charge par la Région Auvergne Rhône-Alpes et 20% par la Commune.

Le Conseil Municipal approuve la démarche de remplacement de l'abribus qui sera à choisir entre les 3 modèles proposés par la Région.

9. Divers

- Les travaux du chemin du lagunage sont en cours et devraient se terminer la 1^{ère} semaine de juin.
- MAM : une démarche d'homologation de la MAM pour accueillir une 3^{ème} assistante maternelle est en cours, ce qui nécessitera quelques travaux complémentaires.
- Le renouvellement du site Internet de la Commune est en cours en lien avec Loire Semène en lien avec la commission communication, pour une mise en ligne envisagée en septembre – octobre.
- Un chantier jeune organisé par Loire Semène se déroulera sur la Commune les 15 et 16 juillet 2024 (nettoyage du grillage du City-stade)
- Culture : la programmation du 2^{ème} semestre 2024 a été présentée en séance.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h00.

Le Maire

Yves BOMPUIS



Secrétaire de séance

Edwige ODIN